



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013), le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau depuis mon rapport du 6 mai 2013 (S/2013/262), notamment en ce qui concerne la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme, les questions humanitaires et la situation socioéconomique.

II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

A. Situation politique

1. Aperçu de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, les principales parties prenantes de la Guinée-Bissau sont parvenues à un consensus sur les dispositions concernant le reste de la période de transition. Les partenaires institutionnels ont eux aussi poursuivi leur action commune en vue d'aider le pays à faire face à ses problèmes.

3. Le 30 avril, les représentants des signataires du pacte de transition politique et de l'accord politique de mai 2012 se sont entendus sur les points ci-après, qui sont essentiels pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel, à savoir : a) que la période de transition politique prenne fin le 31 décembre 2013 et que les élections générales aient lieu en novembre 2013; b) qu'un gouvernement de transition représentatif soit mis en place; c) que l'Assemblée nationale élise le Président de la Commission électorale nationale sur proposition du Conseil suprême de la magistrature. Pour que les consultations politiques soient ouvertes au plus grand nombre, des acteurs non parlementaires, tels que les partis politiques, les chefs religieux et les organisations de la société civile, ont été intégrés à la commission parlementaire que l'Assemblée nationale avait mise en place et chargée d'examiner le pacte de transition politique et l'accord politique de mai 2012.

4. Les négociations se sont poursuivies entre-temps pour la formation d'un gouvernement de transition plus représentatif. De ce fait, les deux principaux partis siégeant au Parlement, à savoir le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et le Parti de la rénovation sociale (PRS), ont signé, le 17 mai,



un mémorandum d'accord dans lequel ils s'engageaient à appuyer la fin de la période de transition le 31 décembre 2013 au plus tard, et la formation d'un gouvernement de transition représentatif. Ils ont souligné la nécessité de mettre en place un cadre de dialogue et de consultations qui opérerait au-delà de la période de transition. Ils sont convenus de maintenir M. Rui Duarte de Barros au poste de Premier Ministre de transition.

5. Le 27 mai, le Premier Ministre de transition a engagé des consultations pour la formation d'un nouveau gouvernement de transition, tandis que l'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire du 27 au 29 mai pour discuter des instruments de la transition, à l'issue de laquelle elle a adopté un pacte de transition et accord politique, une feuille de route pour la fin de la transition et un accord de principes pour le retour à la normalité constitutionnelle. La nouvelle version du Pacte de transition et de l'Accord politique prévoit une amnistie pour ceux qui ont participé au coup d'État militaire du 12 avril 2012. Elle prévoit aussi non seulement de mettre en place un conseil consultatif (Conselho de Concertação e Consulta), instance qui permettrait aux signataires du Pacte de transition et de l'Accord politique de mener un dialogue politique et social, mais encore de rétablir la Commission parlementaire de réconciliation nationale.

6. Mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau, José Ramos-Horta, a intensifié ses activités de bons offices et a présenté aux parties prenantes nationales des options pour régler leurs différends de façon ouverte et constructive. Le 6 juin, donnant effet à l'accord qui avait été conclu entre le PAIGC et le PRS, le Président de transition a nommé un gouvernement de transition plus représentatif dirigé par M. Barros, qui a ainsi conservé ses fonctions de Premier Ministre de transition. Le nouveau gouvernement comprend 34 membres, dont 4 femmes.

7. Le 12 juin, l'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire au cours de laquelle Augusto Mendes, juge de la Cour suprême, a été élu Président de la Commission électorale nationale. Elle a également élu José Pedro Sambú, juge de la cour d'appel, secrétaire exécutif de la Commission, et Katia Maria Augusta Lopes et Idrîça Djaló secrétaires exécutifs adjoints. La nouvelle direction de la Commission a prêté serment le 14 juin. Le Président de transition a publié le 28 juin un décret annonçant que les élections présidentielle et législatives auraient lieu le 24 novembre 2013.

8. Le 3 juillet, le Premier Ministre de transition a présenté à l'Assemblée nationale le Programme du Gouvernement de transition. Axé sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le Programme porte sur : a) l'organisation des élections présidentielle et législatives le 24 novembre 2013, la révision de la loi électorale et le cadre juridique global visant à assurer une plus grande transparence du processus électoral; b) les mesures concernant l'adoption d'un cadre juridique régissant la tenue des élections municipales en 2014, une première dans le pays; c) la réforme des secteurs de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'administration publique; d) la stabilisation de l'économie et la transparence en matière de gestion budgétaire, la normalisation de la coopération avec les institutions financières internationales, la promotion du développement de l'agriculture et des infrastructures, et les préparatifs en vue de la tenue d'une table ronde des donateurs en 2014; e) la poursuite de la promotion de l'harmonie sociale. Le Programme souligne la détermination du Gouvernement de transition à améliorer l'image du pays et à renforcer sa participation aux activités des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

9. À la suite d'intenses consultations entre mon Représentant spécial et les autorités de transition, le Gouvernement de transition a créé le 24 juillet la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique, qui est chargée de définir les priorités pour le reste de la période de transition et la période immédiatement après. La Commission établira un plan pour le reste de la période de transition permettant de faire face aux besoins dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, énoncera les priorités pour la première année du gouvernement qui sera formé à l'issue des élections présidentielle et législatives de novembre 2013, et planifiera l'organisation d'une table ronde des donateurs en 2014.

2. Aperçu de la situation en matière de droits de l'homme

10. Au cours de la période considérée, la situation en matière de droits de l'homme est restée inchangée dans l'ensemble; un certain nombre d'atteintes aux droits de l'homme ont été signalées. Le caractère limité des capacités des secteurs de la sécurité et de la justice a contribué à la persistance de la culture d'impunité et d'irresponsabilité prévalant dans le pays.

11. Le 25 avril, la cour militaire régionale a rendu son verdict dans l'affaire des 17 suspects qui avaient été arrêtés suite à l'incident survenu à la base aérienne de Bissalanca (Bissau) le 21 octobre 2012. Neuf des inculpés ont été reconnus coupables de trahison et de trafic d'armes interdites, et condamnés de trois à cinq ans d'emprisonnement, mais des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'indépendance et de l'impartialité du tribunal. Les neufs condamnés ont fait appel du verdict et l'affaire était toujours en cours pendant la période considérée. Les condamnés étaient maintenus en détention à la base aérienne.

12. Du 8 au 11 juillet, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, a dirigé une mission de quatre jours qui s'est rendue en Guinée-Bissau, à l'invitation du Gouvernement de transition, pour discuter de la situation des droits de l'homme dans le pays. Il s'est entretenu avec le Président de transition et le Premier Ministre de transition, le Président du Parlement, les Ministres de la justice et de l'intérieur du Gouvernement de transition, les Présidents de la Cour suprême et de la Cour militaire supérieure, le Président de la Commission nationale des droits de l'homme, des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations de femmes, et des partenaires internationaux présents à Bissau.

13. Du 10 au 12 juillet, le Sous-Secrétaire général a participé à la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, organisée conformément aux recommandations énoncées dans la Déclaration et le cadre stratégique de Bamako, qui avaient été adoptés le 4 décembre 2011 par la Conférence régionale qui s'était tenue au Mali sur le même thème. La Guinée-Bissau est le premier pays participant à organiser une telle réunion.

14. La Conférence nationale a adopté un ensemble de recommandations dans lesquelles sont énoncées des propositions concernant notamment : a) la réforme des secteurs de la justice, de l'administration publique, de la sécurité et de la défense; b) la création d'une commission d'enquête sur les assassinats politiques et autres crimes à motivations politiques; c) la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale; d) la promotion de l'unité nationale et du civisme grâce à une éducation générale aux droits de l'homme.

15. Lors de ses rencontres avec les parties prenantes nationales, le Sous-Secrétaire général a souligné qu'il importait de garantir la liberté d'expression et de rassemblement pacifique avant, pendant et après les élections. Il a fait observer que ces garanties étaient vitales non seulement pour la crédibilité des élections mais aussi pour la stabilité à plus long terme. Il a appelé en particulier l'attention sur les questions de violence et de discrimination à l'égard des femmes et recommandé l'adoption de mesures visant à accroître la participation des femmes à la vie publique et politique, y compris l'instauration de quotas minima pour les femmes lors des prochaines élections. Le Sous-Secrétaire général a prié instamment les autorités nationales d'accorder une plus grande protection aux militants des droits de l'homme, aux journalistes, aux victimes et aux témoins, et souligné qu'il fallait accomplir d'urgence des progrès dans les enquêtes sur les assassinats politiques et d'autres affaires de violence politique avant les élections de 2013, afin de prévenir d'autres actes.

16. Tout au long de la période considérée, l'interdiction des conférences de presse, interviews ou communiqués relatifs au coup d'état du 12 avril 2012 et à d'autres « affaires faisant l'objet d'une enquête », que le Procureur général avait annoncée dans un communiqué en date du 29 septembre 2012, était restée en vigueur. Toutefois, aucune nouvelle tentative flagrante de restriction de la liberté de la presse n'a été signalée.

3. Action régionale et internationale visant à rétablir l'ordre constitutionnel et à en assurer le respect

17. Le 10 mai, la Présidente de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Guinée-Bissau a convoqué à New York une réunion au cours de laquelle mon Représentant spécial a engagé la communauté internationale, y compris la Commission de consolidation de la paix, à renouer le dialogue avec la Guinée-Bissau. Mon Représentant spécial a indiqué que la Commission et la Guinée-Bissau devraient réviser leur instrument de concertation, à savoir le cadre stratégique révisé, ce qui pourrait commencer avant les prochaines élections. Il a, pour terminer, exprimé l'espoir que le Fonds pour la consolidation de la paix serait en mesure d'apporter son appui aux efforts de consolidation de la paix en cours dans le pays.

18. À cette occasion, la Présidente a affirmé que la Commission siégeant en formation Guinée-Bissau continuerait de suivre attentivement la situation dans ce pays et d'appuyer, en coordination étroite avec mon Représentant spécial, les efforts visant à trouver une solution durable à la crise politique. Elle a indiqué qu'une fois que des mesures appropriées seraient prises pour rétablir l'ordre constitutionnel, notamment la formation d'un gouvernement de transition plus représentatif et l'adoption d'un nouveau « pacte de régime » et d'une feuille de route prévoyant des élections avant la fin de l'année, la Commission renouerait le dialogue avec la Guinée-Bissau.

19. Le 16 mai, à l'issue d'une réunion tenue à Bruxelles avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne a publié un communiqué dans lequel elle s'est déclarée prête à appuyer les élections en Guinée-Bissau une fois que toutes les conditions seraient remplies. L'Union européenne et la CEDEAO s'accordaient à penser que des réformes véritables et irréversibles étaient essentielles pour la stabilisation et la prospérité du pays, à commencer par la restructuration complète des forces de défense et de sécurité, en

particulier le renouvellement du haut commandement militaire, et des réformes approfondies dans les secteurs de la sécurité et de la justice et dans le système politique. Elles se sont déclarées gravement préoccupées par le fait que les réseaux de criminalité organisée et de trafic de drogues s'infiltraient dans les structures de l'État, notant que la détention aux États-Unis de l'ancien chef d'état-major de la marine, Bubo Na Tchuto, pour trafic de drogues et la mise en examen par les États-Unis de l'actuel chef d'état-major général, le général António Indjai, pour présomption de trafic illustraient la gravité du problème. Elles ont souligné que quiconque serait lié à de nouveaux actes de violence, à des agissements anticonstitutionnels ou à des opérations de déstabilisation aurait à en rendre compte devant la communauté internationale. Elles se sont félicitées que la communauté internationale ait repris sa collaboration avec la Guinée-Bissau, en particulier dans le cadre de la collaboration étroite entre l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Elles ont pour terminer souligné qu'il importait de veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles de la Guinée-Bissau dans le respect des lois applicables. Le 18 juin, le Conseil de l'Union européenne a décidé de maintenir les restrictions imposées à l'encontre de 21 membres du personnel militaire bissau-guinéen qui avaient participé au coup d'État du 12 avril 2012, y compris les chefs militaires.

20. Les partenaires internationaux se sont félicités de la formation du nouveau Gouvernement de transition le 6 juin. Le 11 juin, le Gouvernement portugais a considéré qu'il s'agissait d'une mesure positive qui laissait espérer une normalisation de la démocratie.

21. À leur sixième réunion consultative conjointe annuelle tenue à Addis-Abeba le 11 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne ont prié instamment le nouveau Gouvernement de transition d'accorder la priorité aux préparatifs pour la tenue d'élections démocratiques visant à rétablir l'ordre constitutionnel avant la fin de l'année. Les deux organes ont souligné la nécessité de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et de lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogues et la pêche illégale. Ils ont également souligné la nécessité de protéger les droits de l'homme, de promouvoir l'état de droit et de mettre fin à l'immunité dans le pays. En outre, ils ont insisté sur l'importance de la préservation et de la bonne gestion des ressources naturelles de la Guinée-Bissau, notamment de l'exploitation durable des ressources marines et terrestres. Ils se sont félicités de l'action commune que mènent l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et l'ONU en vue de rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

22. La deuxième mission d'évaluation conjointe Union africaine, CEDEAO, CPLP, Union européenne et ONU s'est rendue à Bissau du 8 au 11 juillet. Outre les cinq entités initiales, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) y a également participé. Les membres de la mission se sont entretenus avec les autorités de transition, les partis politiques, les organisations de la société civile, les groupes de femmes et le corps diplomatique accrédité en Guinée-Bissau afin de se faire une idée précise de la situation actuelle sur les plans politique et socioéconomique et sur le plan de la sécurité. Ils ont été encouragés par les progrès sensibles accomplis dans le processus de transition, notamment l'approbation du texte consensuel révisé du Pacte de transition et de l'Accord politique, la nomination du Président et des membres de la Commission électorale nationale et le choix de la date des élections qui a été fixée au 24 novembre 2013. Les parties prenantes nationales s'accordaient

à penser que les problèmes de la Guinée-Bissau ne seraient pas réglés avec les élections et qu'il faudrait fondamentalement s'attaquer aux causes structurelles des crises politiques récurrentes dans le pays. À cet égard, certaines parties prenantes ont très clairement indiqué que pour assurer une stabilité durable à moyen et à long terme, il fallait maintenir une culture de gouvernement représentatif à large assise au-delà des futures élections. La mission a recommandé de réactiver le Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau au cours des mois à venir, notamment de créer un chapitre du Groupe basé à Bissau. Elle a également recommandé de créer un mécanisme de suivi qui regrouperait les représentants de l'Union africaine, de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union européenne basés à Bissau. Elle a encouragé la CPLP et l'OIF à affecter des représentants à Bissau.

23. Dans un communiqué publié le 18 juillet à l'issue de leur quarante-troisième session ordinaire tenue à Abuja, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont félicités de la signature des instruments de transition révisés. Ils ont engagé les autorités bissau-guinéennes à veiller à ce que les élections présidentielle et législatives se tiennent à la date prévue du 24 novembre 2013. Ils ont de nouveau lancé un appel à l'Union africaine et aux autres partenaires internationaux pour la levée des sanctions imposées à la Guinée-Bissau à la suite du coup d'état du 12 avril 2012 et la reprise de la coopération bilatérale avec ce pays. Ils ont instruit la Commission de la CEDEAO de prendre d'urgence des mesures, en étroite collaboration avec les autres partenaires, en vue de reprendre les réunions du Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau. Ils ont, pour terminer, décidé de proroger le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) pour une période supplémentaire de 12 mois jusqu'au 16 mai 2014.

24. Mon Représentant spécial a participé à la dix-huitième réunion du Conseil des ministres de la CPLP, tenue à Maputo le 18 juillet. Le Conseil a adopté une déclaration sur la situation en Guinée-Bissau, dans laquelle il a réaffirmé l'appui « inconditionnel » de la Communauté à la Guinée-Bissau et l'importance de la coordination de son action avec celle des autres partenaires internationaux. Dans cette déclaration, il a noté que l'absence d'un contrôle civil effectif sur les forces de défense et de sécurité constitue une menace pour le processus politique et le fonctionnement des institutions de l'État. Il a exhorté les acteurs politiques en Guinée-Bissau à veiller à la tenue des élections dans le respect total de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à créer les conditions voulues pour que tous les citoyens en exil puissent rentrer librement et en toute sécurité, et à lutter contre l'impunité et le trafic de drogues. En outre, il a décidé que la CPLP nommerait un représentant spécial en Guinée-Bissau.

4. Action menée en faveur d'un processus électoral démocratique

25. En application de la résolution 2103 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a donné notamment pour mandat au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) d'aider à créer les conditions propices à la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles, j'ai dépêché à Bissau une mission d'évaluation des besoins du 3 au 16 juillet. Cette mission, qui était composée de représentants de la Division des affaires électorales du Département des affaires politiques, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du BINUGBIS, s'est entretenue avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris des parties prenantes nationales et internationales. Elle a pris note de la volonté déclarée du Gouvernement de transition de tenir les élections à la date prévue du 24 novembre 2013. Elle a toutefois constaté que les activités

préparatoires menées en vue des élections étaient limitées et que le débat public sur les élections était largement axé sur les modalités d'inscription sur les listes électorales, exprimant de nouveau des préoccupations au sujet du système actuel d'inscription manuelle. Elle a conseillé au Gouvernement de transition d'envisager d'apporter des améliorations au système actuel d'inscription manuelle, de compenser les lacunes identifiées plutôt que de passer à un système biométrique, compte tenu du peu de temps restant pour la période de transition et du coût vraisemblablement élevé qu'impliquerait l'inscription biométrique.

26. De même, à la réunion ministérielle du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO tenue à Abuja le 15 juillet, la plupart des membres du Conseil se sont opposés à l'adoption d'un système d'inscription biométrique pour les prochaines élections comme le proposait le Gouvernement de transition, faisant valoir que cela perturberait le calendrier des élections et nécessiterait des fonds considérables qui n'étaient pas disponibles.

27. Les signataires du Pacte de transition et de l'Accord politique ayant de manière consensuelle exprimé une préférence pour l'inscription biométrique des électeurs, le Président de transition s'est entretenu le 22 juillet avec les partis politiques et les organisations de la société civile avec lesquels il a discuté de la méthodologie d'inscription pour parvenir à un consensus sur une approche réaliste. Il a chargé la Commission parlementaire, qui avait été créée pour examiner les instruments de transition en mai 2012, de lui faire savoir si un système biométrique serait adapté pour le pays. Il a aussi prié la Commission d'examiner la législation électorale et de proposer au besoin des amendements. La Commission a soumis son rapport au Président de transition le 1^{er} août. Celui-ci a annoncé le 2 août qu'un système manuel « amélioré » d'inscription des électeurs serait utilisé pour les élections générales du 24 novembre et qu'un amendement de la loi électorale serait soumis au Parlement.

B. Sécurité

28. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée stable au cours de la période considérée. À la suite d'une réunion entre le Président de transition et une délégation des forces armées nigérianes, le chef d'état-major général de la Guinée-Bissau a annoncé le 6 mai que le Gouvernement de transition avait demandé à la CEDEAO, et en particulier au Nigéria, d'aider la Guinée-Bissau à effectuer des patrouilles conjointes dans ses eaux territoriales pour lutter contre les trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains. Le 17 mai, la presse nationale a fait état d'un rapport établi par un représentant de l'Ocean Initiative de la National Geographic Society dans lequel il était souligné que la pêche illégale était très largement pratiquée dans les eaux bissau-guinéennes.

29. Une délégation de la CEDEAO, composée des chefs d'état-major des armées ou de la défense du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Togo, et d'un représentant du chef d'état-major général des armées du Sénégal, est arrivée à Bissau le 27 mai. Le même jour, à la cérémonie de passation des pouvoirs de commandement et de relève des contingents de l'ECOMIB, le chef d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire a mis en évidence les problèmes que rencontrait la Mission, soulignant qu'il importait d'accélérer le processus de réforme du secteur de la sécurité et de veiller à ce que les ex-combattants de la guerre de libération soient efficacement pris en charge par les services compétents. Il a également mentionné le

rôle futur des unités de police de l'ECOMIB en appui aux efforts visant à assurer la sécurité lors des prochaines élections. Les chefs militaires de la CEDEAO se sont entretenus avec le Président de transition et le Premier Ministre de transition le 27 mai et ont participé à une réunion avec le chef d'état-major général de la Guinée-Bissau le 28 mai afin de discuter des questions de défense et de sécurité régionales. Ils se sont également penchés sur l'état de la mise en œuvre du Mémorandum d'accord sur l'application de la feuille de route concernant le programme de réforme du secteur de la sécurité et de la défense, signé par la CEDEAO et la Guinée-Bissau en novembre 2012, en particulier la remise en état des installations militaires et l'exécution du programme de retraite pour les membres des institutions de défense et de sécurité. Le chef d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire a également souligné la nécessité d'améliorer les conditions de vie du personnel de l'ECOMIB.

30. Le 31 mai, le chef de corps de l'ECOMIB a confirmé au BINUGBIS que l'ECOMIB effectuait des patrouilles dans toutes les régions du pays, à l'exception des îles Bijagos. Il a indiqué que l'ECOMIB avait commencé à coordonner avec le Ministère de la défense les futures activités relatives à la formation des militaires et de la police, dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité. Il a affirmé que la CEDEAO prenait des dispositions pour renforcer l'ECOMIB avec une compagnie de police supplémentaire afin de mieux appuyer le processus électoral.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

31. Pendant la période considérée, la situation économique et sociale dans le pays est restée difficile dans l'ensemble, et l'État a continué d'avoir du mal à faire face à ses obligations financières. La situation a été aggravée par l'incertitude de la saison d'exportation de la noix de cajou, qui risquait de compromettre un peu plus les perspectives de croissance, d'affaiblir l'État sur le plan financier et d'empirer la situation déjà inquiétante du pays en matière de sécurité alimentaire. Le budget de l'État pour 2013, qui a été approuvé le 15 juillet, aura besoin d'un appui de 12 milliards de francs CFA, soit 24 millions de dollars des États-Unis, dont 25 % seulement ont été assurés.

32. En ce qui concerne les exportations de noix de cajou, la saison en cours a pâti du manque de coordination entre les différents opérateurs et institutions gouvernementales pour définir des paramètres clefs tels que le prix indicatif et la taxe à l'exportation. Elle a également souffert des controverses suscitées par le lancement d'une nouvelle entité chargée de promouvoir le secteur de la noix de cajou et des retards survenus de ce fait, ainsi que des problèmes de liquidité des banques commerciales locales. Le 13 juin, l'Assemblée nationale a prié instamment le Gouvernement de transition de rétablir immédiatement la taxe à l'exportation à 50 francs CFA le kilogramme de noix de cajou et d'adopter d'urgence des mécanismes de contrôle et d'application d'un prix minimum de référence de 210 francs CFA le kilogramme.

33. Les prix mondiaux de la noix de cajou sont restés relativement faibles par rapport aux années précédentes, ce qui a eu une incidence directe sur la sécurité alimentaire, le prix du riz, l'aliment de base en Guinée-Bissau, étant demeuré relativement élevé sur les marchés locaux. Environ 80 % des ménages dépendent pour leur subsistance des recettes provenant de la production de noix de cajou. De ce fait, de nombreux ménages recourraient à diverses stratégies négatives pour faire

face à la situation, notamment la réduction de la quantité et de la qualité des repas et la réduction des stocks de bétail, ainsi que les migrations saisonnières. Dans la plupart des régions touchées (Quinara, Oio, Biombo et Bijagos), l'insécurité alimentaire touche 40 % de la population. En outre, d'après une évaluation rapide de la sécurité alimentaire que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial avaient effectuée conjointement en juin avec les organes gouvernementaux compétents, les stocks de céréales de 48 % des ménages ne pouvaient durer plus d'un mois.

34. Du 28 avril au 10 mai, le Fonds monétaire international (FMI) a envoyé une mission consultative en Guinée-Bissau. Cette mission a confirmé une croissance négative de moins 1,5 % en 2012, mais a indiqué que l'économie pourrait rebondir à un taux de 3,5 % en 2013 si certaines conditions étaient remplies, dont une bonne saison d'exportation de la noix de cajou. Elle a souligné dans son rapport que la croissance économique en Guinée-Bissau ainsi que les efforts de lutte contre la pauvreté avaient pâti des conflits internes récurrents, qui avaient ainsi compromis le progrès social. Elle a également souligné que les résultats économiques du pays dépendraient du processus politique sans exclusive et des progrès qui seraient accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité.

35. Du 16 au 18 juin, la Banque mondiale a envoyé une mission en Guinée-Bissau, pour discuter des priorités en matière de développement économique avec le Gouvernement de transition et les partenaires de développement, ainsi que de l'appui que la Banque fournissait déjà dans le cadre d'une décision de son Conseil d'administration concernant la reprise éventuelle de la coopération avec ce pays au dernier trimestre de l'année.

36. En étroite collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, le PNUD a continué de suivre attentivement la situation économique et financière dans le pays, d'analyser les informations aussi bien sur la saison de la noix de cajou que sur l'exécution du budget, et de donner au Gouvernement de transition des conseils techniques sur la planification, la gestion des finances publiques et la coordination.

37. Depuis mai, un nombre croissant de cas de choléra ont été signalés dans la région de Tombali. Au 7 août, 260 cas de choléra dont 22 décès avaient été enregistrés dans la région. Le Ministère de la santé avait activé le Comité de gestion des épidémies pour coordonner les mesures visant à contenir l'épidémie à Tombali et à promouvoir des actions préventives à l'échelle du pays. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apporte son concours aux activités de préparation et aux interventions, et a notamment plaidé auprès du Gouvernement de transition pour que l'épidémie soit déclarée. Une stratégie de collecte de fonds était mise en place par l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'une intervention multisectorielle dans l'ensemble du pays, notamment pour les activités de prévention et la gestion de l'épidémie.

38. La période considérée a également été marquée par des grèves des fonctionnaires qui exigeaient le versement des arriérés de salaire et des prestations non payées, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail. Le 7 mai, les enseignants des écoles publiques sont partis en grève pour la troisième fois au cours de l'année scolaire 2012/13. Le Gouvernement de transition et les deux syndicats des enseignants n'ayant pu parvenir à un accord, les deux syndicats ont maintenu le mot d'ordre de grève pendant plus de deux semaines, compromettant ainsi une année scolaire pendant laquelle les enfants avaient déjà perdu plus du tiers des cours. Mon Représentant spécial et l'UNICEF ont engagé une action de médiation entre les syndicats des enseignants et le Gouvernement de transition, qui a permis de mettre fin à la grève le 23 mai. Il

semblerait que la grève n'ait pas touché toutes les régions du pays. L'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à déterminer les cours et programmes d'études essentiels à couvrir pour que les régions touchées puissent prendre des mesures appropriées telles que l'extension de l'année scolaire d'une à deux semaines supplémentaires. Le 4 juin, les agents du secteur de la santé ont lancé un mouvement de grève de sept jours, mettant en danger la santé et la vie des malades qui ont dû être renvoyés dans leurs foyers en raison du manque de personnel.

39. Au cours de la période considérée, la presse a attiré l'attention sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, en particulier l'exploitation illégale des forêts. Le taux de disparition des quelques forêts restantes du pays et des écosystèmes connexes n'a cessé de s'accroître. Au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale le 13 juin, les parlementaires ont approuvé une résolution sur l'exploitation illégale des forêts et demandé au Gouvernement de prendre d'urgence des dispositions pour faire face à la situation.

IV. Observations

40. Le Gouvernement de transition et les acteurs politiques ont accompli des progrès importants en approuvant le texte consensuel du Pacte de transition et de l'Accord politique, en mettant en place un gouvernement de transition représentatif à large assise, en nommant le Président et les membres de la Commission électorale nationale et en fixant la date des élections au 24 novembre 2013. Je suis encouragé par le fait que les parties prenantes bissau-guinéennes aient pu réconcilier leurs diverses perspectives et parvenir à un consensus sur ces étapes cruciales pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

41. J'engage les parties prenantes nationales à tout mettre en œuvre pour tenir les élections présidentielle et législatives selon le calendrier arrêté. Il est essentiel de veiller à ce que ces élections soient transparentes, représentatives et démocratiques à toutes les étapes. Je me félicite que le Président de transition ait annoncé qu'un système amélioré d'inscription manuelle des électeurs sera utilisé pour les élections générales du 24 novembre. J'engage instamment toutes les parties prenantes à défendre désormais le principe du consensus et à s'entendre sur un code de conduite électoral visant à créer un environnement pacifique pour la tenue des élections. Je demande aux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau de contribuer à ce processus électoral vital. L'Organisation des Nations Unies continuera de fournir son assistance conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins envoyée récemment dans le pays et de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires.

42. Si les élections présidentielle et législatives constituent une condition préalable au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, il faut que le pays tourne résolument le dos à des décennies d'instabilité politique et d'exercice exclusif du pouvoir politique par le vainqueur qui rafle la mise. Les élections devraient être suivies par des efforts concertés à plus long terme visant à s'attaquer aux causes structurelles profondes de l'instabilité politique et du mécontentement. En attendant, il faut instaurer une nouvelle culture politique qui favorise le consensus et évite l'exclusion, de sorte que l'État puisse se reconstruire et servir les intérêts de tous les citoyens plutôt que ceux de quelques-uns. J'engage par conséquent les parties prenantes nationales, en particulier les acteurs politiques, à continuer d'avancer sur la voie d'un dialogue constructif et sans exclusive propre à

réaliser un consensus sur les principales réformes qui doivent être effectuées au cours des années à venir.

43. À cet égard, je me félicite de la création de la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique. L'élargissement de la présence de l'Organisation des Nations Unies, dont les bureaux régionaux sont passés de deux à quatre, renforcera la capacité de l'Organisation d'apporter son appui aux acteurs nationaux en élargissant les consultations au-delà de Bissau, assurant ainsi une participation véritablement à l'échelle du pays aux efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel et à promouvoir la bonne gouvernance et le développement socioéconomique.

44. Les progrès accomplis ces derniers mois dans le processus politique tiennent également à l'engagement des partenaires internationaux, que j'invite à maintenir leur participation de sorte que d'autres progrès puissent être accomplis. Je me félicite que l'Union africaine ait pris l'initiative de conduire en Guinée-Bissau, du 8 au 10 juillet, la deuxième mission d'évaluation conjointe à laquelle ont participé la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'ONU. Cette mission a permis aux entités participantes de s'entendre sur une perception commune de l'évolution de la situation dans le pays. Elle a également permis d'assurer à nouveau les Bissau-Guinéens de la volonté de la communauté internationale de continuer de les aider à rechercher une solution durable à la crise politique.

45. Je rends hommage à Maria Luiza Ribeiro Viotti pour les qualités dont elle a fait preuve et l'activité qu'elle a menée en sa qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Guinée-Bissau, de décembre 2007 à mai 2013, qui ont contribué à faire avancer le processus de consolidation de la paix dans le pays. La formation devrait continuer de jouer un rôle essentiel dans l'appui à l'action menée au niveau national pour rétablir l'ordre constitutionnel et consolider la paix, la stabilité et le développement économique.

46. Je demeure préoccupé par la persistance de la culture d'impunité et d'irresponsabilité qui prévaut en Guinée-Bissau. Je me félicite de la tenue de la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme en juillet 2013, et j'engage une fois de plus les autorités de transition à prendre rapidement les mesures voulues pour lutter contre l'impunité et promouvoir la justice. Je demande aux parties prenantes nationales de mettre en œuvre, de toute urgence, les recommandations de la Conférence.

47. La Guinée-Bissau connaît une situation socioéconomique difficile qui tient à de multiples facteurs, notamment une saison négative d'exportation des noix de cajou qui a une incidence directe sur les moyens de subsistance des communautés rurales et accroît l'insécurité alimentaire et la malnutrition. J'exhorte donc la communauté internationale et les autres partenaires à rechercher les moyens de financer des programmes d'assistance en faveur des communautés touchées.

48. Je tiens pour terminer à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, opérant sous la direction de mon Représentant spécial, José Ramos-Horta, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, pour leur contribution à l'action menée en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et de promouvoir la consolidation de la paix dans le pays.